



Procédure en cas de liquidation

Par **fred90fra**, le **22/11/2009** à **15:56**

Bonjour,

j ai comadé il y a plus de 2 ans un vehicule chez un mandataire.

La totalité du montant du véhicule a été versé sur un compte sous sequestre. Le mandataire est en liquidation judiciaire.

A ce jour je n'ai ni le véhicule ni récupérer mon argent.

Une procédure est en cours au tribunal de Strasbourg mais cela me semble très long et peu transparent.

-Mandataire français

-Véhicule venant d'Espagne

-Banque Allemande

Quelles sont les chances que je récupère mon argent ?

Existe t'il un autre moyen de récupérer l'argent ?

Une procédure de ce genre est t'elle longue a se résoudre ?